



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 10 août 2020 à 20h, à la salle Lotbinière du centre multifonctionnel sous la présidence du Maire M. Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Date pour une consultation publique sur le projet de règlement 138-2020
- b) Dérogation mineure Yvon Marcoux
- c) Résolution MTQ pour les ponts leur appartenant (demande d'évaluation des ponts par le MTQ)
- d) Résolution d'appui pour un dossier MTQ
- e) Résolution d'appui pour une demande de CPTAQ
- f) Résolution d'acceptation d'une offre de services de Solution GA
- g) Achat d'un module de skate parc
- h) Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour une modification de réglementation au règlement de zonage (projet intégré zone 11-AD)
- i) Résolution de vente d'un terrain dans le parc industriel

Résolution numéro 105-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 106-2020

Adoption du dernier procès-verbal

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu que le procès-verbal du mois de juillet 2020 soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 107-2020

Date pour une consultation publique sur le projet de règlement 138-2020 (yourte périmètre urbain)

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la consultation publique pour présenter le projet de règlement 138-2020 aura lieu lundi le 14 septembre 2020 à 18h30.

Résolution numéro 108-2020

Demande de M. Yvon Marcoux pour la construction d'un abri d'auto annexé

ATTENDU QUE M. Yvon Marcoux désire construire un abri d'auto annexé à sa maison du 264, rue Delisle :

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de St-Sylvestre stipule que les marges latérales doivent être de 2 mètres et que la somme des marges doit être de 5,5 mètres.

ATTENDU QUE la propriété possède des droits acquis et que le terrain est dérogoire par sa superficie ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de St-Sylvestre stipule à l'article 14.8 qu'une marge latérale d'un terrain dérogoire peut être réduite à 0,7 mètre et que l'autre doit respecter la plus petite marge prescrite au cahier de spécification de la zone. Ici, c'est 2 mètres.

ATTENDU QUE le projet de M. Marcoux comme demandé ne peut respecter ces dispositions, pour respecter ces normes il peut avoir un abri d'une largeur de 3,21 m (environ 10 pieds) ;

ATTENDU QUE le citoyen considère que cette largeur est insuffisante ;

ATTENDU QU'il demande une dérogoire pour obtenir une largeur plus grande ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est penché sur cette situation et a pris connaissance de la réglementation :

Les membres du CCU sont d'avis qu'il serait possible d'autoriser une marge latérale de 1,14 mètre, identique à l'implantation de la maison voisine.

Ils considèrent que cela n'occasionnerait aucun préjudice à la propriété voisine.

Cette distance permettrait l'installation d'échafaudage entre les bâtiments pour effectuer des réparations à venir à l'un ou l'autre des bâtiments.

Ils croient que cela est juste d'accorder la même distance entre les maisons et la marge de chaque côté. L'égouttement des toits se ferait à la même distance.

Ils ont également d'avis, de parler avec le propriétaire voisin pour connaître son opinion sur le sujet, par écrit pour garder une trace en cas de problème quelconque à venir.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent aux élus municipaux d'accepter la construction à une distance minimale de 1,14 mètre de la ligne de lot après avoir eu l'opinion du projet par le voisin.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les recommandations du CCU et permette la dérogation mineure en lien avec la construction du garage de M. Yvon Marcoux.

AVIS DE MOTION

EST donné par M. Roger Couture motion à l'effet qu'il y aura une modification de réglementation dans le plan d'urbanisme concernant l'ajout d'un article autorisant les projets intégrés dans la zone 11 A-D

Résolution numéro 109-2020

Pont du MTQ, demander une évaluation

ATTENDU QUE quelques ponts sur notre territoire appartiennent au ministère des transports;

ATTENDU QUE les ponts sont vieillissants et nécessitent d'être entretenus, voire changés;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre fasse une requête au MTQ pour une évaluation des ponts sur notre territoire.

Résolution numéro 110-2020

Résolution d'appui à la demande adressée à la CPTAQ par Mme Geneviève Brochu et M. Guillaume Huppé

ATTENDU QUE Mme Geneviève Brochu et M. Guillaume Huppé ont adressé une demande à la CPTAQ concernant l'agrandissement de l'utilisation résidentielle de leur lot;

ATTENDU QUE l'usage fait au lot ne contrevient pas à la réglementation municipale, bien que l'implantation d'un futur garage en marge avant ne respecte pas la réglementation de zonage de la municipalité de St-Sylvestre et qu'une note au certificat de conformité a été annexée;

ATTENDU QU'aucune demande de permis n'a été déposée pour l'implantation d'un garage en marge avant;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre appui ladite demande faite par Mme Geneviève Brochu et M. Guillaume Huppé à la CPTAQ.

Résolution numéro 110-2020

Résolution d'acceptation d'une offre de services de Solution GA

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre éprouve d'importantes difficultés avec son système informatique;

ATTENDU QU'un technicien est venu sur place pour évaluer notre système et qu'il nous propose, entre autres, de procéder à l'installation de Microsoft 365 business standard;

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte l'offre de service de Solution GA au coût de 2 668.34\$ tx incluses pour régler les problèmes informatiques de tous les postes au bureau municipal.

Résolution numéro 111-2020

Résolution pour l'achat d'un module de skate parc

ATTENDU QUE des enfants de la municipalité de St-Sylvestre sont venus faire la demande d'un nouveau module de jeux pour le skate parc;

ATTENDU QUE quelques soumissions ont été demandées;

ATTENDU QUE le moins cher soumissionnaire est *Papillon Skate parcs inc*

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre achète le module de skate parc de la compagnie *Papillon Skate parcs inc* au coût de 6 200\$ plus taxes et de 1 500\$ pour la livraison.

Résolution numéro 112-2020

Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour une modification de réglementation au règlement de zonage

ATTENDU QU'une demande nous a été adressée concernant l'implantation d'une nouvelle résidence au Club Alphalau;

ATTENDU QUE notre réglementation ne nous permet pas d'accéder à la demande;

ATTENDU QUE le CCU s'est penché sur ladite demande et à recommandée au conseil municipal

d'accepter une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté la demande du CCU et souhaite modifier le règlement de zonage par l'ajout d'un article encadrant les projets intégrés dans la zone 11-AD;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour procéder aux modifications du règlement de zonage tels que décrits ci-haut.

Résolution numéro 113-2020

VENTE D'UN TERRAIN

Il est résolu

1' Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Frédéric PARENT et Patricia CHAMPAGNE, résidant tous deux au 419, chemin Craig, St-Sylvestre, province de Québec, G0S 3C0, agissant sous la dénomination sociale d'ENTREPOSAGE PC, sep, moyennant le prix de 0.25\$ du pied carré payable comptant, tps et tvq en sus, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION SOMMAIRE

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 6 304 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, de figure irrégulière, contenant en superficie 4 580,4 mètres carrés, telle que montrée par les points 1 , 2, 3, 4, 5 et 1 sur un plan préparé par caroline HUARD, arpenteur-géomètre, le 24 août 2020, sous le numéro 3042 de ses minutes.

2. Que son honneur le Maire, Mario GRENIER et la directrice générale, Marie-Lyne ROUSSEAU, soient et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

Correspondance :

Demande d'appui OBV du Chêne acceptée

Période de questions des citoyens :

- Un citoyen demande à nouveau la possibilité d'acheter un terrain et demi dans le développement résidentiel
- Une citoyenne demande l'appui de la municipalité dans un dossier de CPTAQ
- La demande de la famille Bilodeau pour changer le droit de passage d'espace est présentée au

conseil. Après discussion, le conseil refuse d'acquiescer à la demande, la trouvant quelque peu abusive ou exagérée.

Bibliothèque : Pas de réunion.

Loisirs : Le baseball avec les enfants va bien.

Matières résiduelles : La construction du garage va bon train. L'électricité est rendue.

Centre multifonctionnel : Réunion le 8 septembre.

Inspecteur municipal : Le grader est passé et le calcium est étendu. Travaux de ponceau présentement rang St-José. Autres changements de ponts à venir. Pont route King et Fermanagh déjà changé.

CCU : Réunion pour différents dossiers. Les demandes ont été transmises au conseil municipal.

MRC : Pas de réunion

Pompier : On continue les pratiques à effectifs réduits.

Corporation DÉFI : Il y aura peut-être un tournoi de balle.

Comité éolien :

Développement local : La vente des terrains va bon train, on atteint nos objectifs. Développement économique : Gilbert Bilodeau assistera à la rencontre

Comité famille : Rencontre pour la politique MADA avec la consultante de la MRC Mme France Nadeau.

Résolution numéro 114-2020

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 8564 au numéro 8590 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 20h35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 14 septembre 2020.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier